
Suite au protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), la carrière de la catégorie A a été modifiée au 1er janvier 2017.

Des discussions sont encore à finaliser pour les grades A+ mais les modalités concernant le classement dans le grade d'IFIP sont définitives et présentées dans ces quatre pages. Le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des agents de catégorie A de la DGFIP a été modifié et sera prochainement publié.

fichiers:



[Télécharger reclassement_b_en_a_septembre_2019.pdf](#) (779.36 Ko)

Public: [Carrières-Promotion](#)
[PPCR](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
